
S É N A T

MARS 1963

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mercredi 27 mars 1963. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a poursuivi l'examen des problèmes posés par la réforme de l'enseignement.

Après un échange de vues auquel ont participé le président, MM. Pauly, Lamousse et Mont, la commission a établi son plan de travail.

Dès la rentrée parlementaire, elle demandera à M. Fouchet, Ministre de l'Education nationale, de venir devant elle exposer les vues du Gouvernement sur ce problème. Elle entendra ensuite différentes personnalités, des représentants du monde enseignant, des associations de parents d'élèves et des employeurs. Lorsque les travaux de la commission seront achevés, le président posera une question orale avec débat sur la réforme de l'enseignement.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 20 mars 1963. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — Le président a tout d'abord donné connaissance à ses collègues du télégramme qu'il avait reçu de MM. Durieux et Vanrullen demandant la convocation de la commission et l'audition de M. Bokanowski, Ministre de l'Industrie, à la suite de la grève des mineurs.

Après avoir précisé les raisons qui ont empêché le ministre de venir aujourd'hui devant la commission, le président a donné la parole à M. Durieux, sénateur du Pas-de-Calais, pour lui permettre de faire un bref exposé des raisons qui ont amené le déclenchement de la grève (salaires insuffisants, modalités de la réquisition, aspect économique du problème de l'industrie charbonnière...).

En regrettant la réquisition gouvernementale et en soulignant les gestes de solidarité à l'égard des mineurs, M. Durieux a exprimé la crainte d'une extension généralisée des grèves et d'une grave détérioration du climat social en France.

M. Bardol a déclaré que jamais les départements du Nord et de l'Est de la France n'avaient connu une manifestation d'une telle ampleur ; il a donné des chiffres précis concernant la productivité, les salaires, le nombre des mineurs et les pourcentages d'accidents et de cas de maladies professionnels. M. Bardol a rappelé que de nombreuses interventions avaient été faites au Sénat et à l'Assemblée Nationale, à l'occasion notamment des discussions budgétaires et de l'examen du IV^e plan, au sujet de l'industrie minière, interventions qui, toutes, attiraient l'attention du Gouvernement sur la gravité de la situation dans les mines françaises.

Ont également pris part au débat MM. Léon David (soulignant l'intervention, en faveur des mineurs, des maires des collectivités rurales), Naveau (sur les difficultés des petites communes minières) et Jager (sur la solidarité des mineurs de Lorraine avec ceux du Nord et du Pas-de-Calais et sur les perspectives à long terme du secteur énergétique français).

Une discussion s'est alors engagée sur le montant exact des rémunérations des mineurs de fond et de jour et sur le coût réel de l'augmentation réclamée par les fédérations syndicales. Sont alors intervenus MM. Durieux, David, Louis André, Dailly, Bardol et Bouloux.

Le président a suggéré à ses collègues d'adopter une motion :

— rappelant que la suppression de l'indexation des salaires des mineurs le 1^{er} janvier 1959, jointe à une conjoncture énergétique défavorable au charbon, avait freiné la hausse des salaires dans ce secteur, que si ces salaires s'étaient cependant accrus, leur progression avait été à la fois inférieure à celle des salaires du secteur privé et sensiblement du même ordre que l'élévation du coût de la vie depuis le milieu de l'année 1957, qu'ainsi cette corporation méritante avait vu son pouvoir d'achat pratiquement inchangé depuis plus de cinq ans et sa situation matérielle se dégrader par rapport aux autres secteurs ;

— regrettant qu'il ait fallu douze jours de grève pour que le Gouvernement se préoccupât de désigner un comité de « Sages » chargé d'établir un rapport comparatif sur la progression des salaires dans les entreprises du secteur nationalisé et du secteur privé ;

— et souhaitant qu'il soit mis fin rapidement à un conflit préjudiciable aux mineurs et à la nation tout entière.

Enfin, sur le problème de la politique énergétique à long terme, la commission attirait à nouveau l'attention du Gouvernement sur la nécessité de concilier le souci d'une énergie à bas prix avec le respect des impératifs sociaux et la sécurité d'approvisionnement.

M. Bardol a déclaré qu'il ne pouvait s'associer à ces propositions et M. Dailly a attiré l'attention de la commission sur l'importance de la motion qu'elle allait adopter au moment où les Assemblées ne sont pas en session.

Sont également intervenus MM. Jager, Pelleray, Billiemaz, David et Bouloux.

Le président a suggéré alors à MM. Bardol, Dailly, Durieux, Houdet et Jager de se réunir dans son bureau pour rédiger une motion susceptible de recevoir l'assentiment de l'ensemble des commissaires.

A la reprise de la séance, il a donné lecture de la motion ainsi rédigée :

« La Commission des Affaires économiques et du Plan du Sénat, réunie le 20 mars 1963 spécialement pour examiner les aspects social et économique du problème minier :

« — rappelle que lors des débats budgétaires et à l'occasion de l'examen du IV^e Plan, le Sénat n'a cessé :

« — de mettre en garde le Gouvernement contre les conséquences de la dévalorisation des salaires à tous les échelons de la profession minière, eu égard aux conditions de travail particulièrement pénibles et dangereuses des mineurs ;

« — de réclamer du Gouvernement l'élaboration d'une politique énergétique coordonnée tenant compte de tous les intérêts sociaux et régionaux en cause, comme de la sécurité d'approvisionnement de l'économie nationale ;

« — déplore que le Gouvernement, qui ne pouvait donc rien ignorer de cette situation et de ces développements prévisibles, n'ait pas pris en temps utile les mesures appropriées et, après douze jours de grève, n'ait trouvé d'autre solution que la création aussi tardive que superflue d'un Comité des Sages ;

« — demande à nouveau et instamment au Gouvernement :

« — de prendre immédiatement toutes mesures nécessaires pour mettre un terme à la dévalorisation de la profession minière afin de permettre la reprise du travail des mineurs et le maintien de l'activité économique nationale ;

« — de définir devant le Parlement, dès le début de la prochaine session, une politique énergétique coordonnée et une politique minière conformes à l'intérêt social et économique de la nation ».

Cette motion a été adoptée à l'unanimité par la commission et M. Dailly a demandé qu'elle soit envoyée immédiatement à M. le Premier Ministre et à M. le Ministre de l'Industrie.

Enfin, M. Naveau a attiré l'attention de ses collègues sur l'importance des dégâts causés au réseau routier par le dégel et il a demandé que des crédits supplémentaires soient accordés aux collectivités locales pour la réparation des chemins ruraux.